

ÉCOLE DE L'ARCHIPEL – 2^e cycle

Parution des bulletins : 19 nov. 2026 10 mars 2027 2 juillet 2027

	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français, langue d'enseignement			
Lire	✓		✓
Écrire		✓	✓
Communiquer oralement		✓	✓
	Au moins un résultat	Au moins un résultat	

Mathématique			
Résoudre une situation-problème		✓	✓
Utiliser un raisonnement mathématique	✓		✓
	Au moins un résultat	Au moins un résultat	

Anglais, langue seconde (2 ^e et 3 ^e cycles)			
Communiquer oralement en anglais		✓	✓
Comprendre des textes lus et entendus	✓		✓
Écrire des textes		✓	✓
	Au moins un résultat	Au moins un résultat	

Culture et citoyenneté québécoise			
Examiner des réalités culturelles		✓	✓
Arts plastiques			
Réaliser des créations plastiques et médiatiques		✓	✓
Apprécier des œuvres		✓	✓
Musique			
Inventer et interpréter des pièces	✓		✓
Apprécier des œuvres		✓	✓
Science et technologie	✓	✓	✓
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	✓	✓	✓
Éducation physique et à la santé	✓	✓	✓
Intégration linguistique, scolaire et sociale (ILSS) Pour certains élèves, se référer aux cotes et paliers	✓	✓	✓

Matières <i>Intégration et francisation</i> pour certains élèves A : dépasse les exigences B : satisfait clairement aux exigences C : satisfait minimalement aux exigences D : ne satisfait pas aux exigences	Se référer à la fréquence de la discipline
---	--

Code de cours modifié (MO) (Élèves avec attentes modifiées) Légende suggérée (à préciser dans les normes et modalités de l'école): 60% répond minimalement aux exigences fixées pour lui 70% répond aux exigences fixées pour lui 80% répond clairement aux exigences fixées pour lui	Se référer à la fréquence de la discipline
---	--

Compétences	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Exercer son jugement critique			
Organiser son travail			✓
Savoir communiquer			
Travailler en équipe			
*Une compétence à commenter à une seule étape Deux compétences sont appréciées à l'étape 1 et l'étape 3. Instruction annuelle - Modalité d'application progressive possible : une seule compétence à l'étape 1 ou 3			

- Cadre réglementaire abrégé
- ✓ Obligation d'avoir au moins une note par discipline à chaque étape (RP 30.1)
 - ✓ Modalités d'application progressives précisées dans l'Instruction annuelle (en attente de l'Instruction annuelle de 2026-2027)
 - ✓ Obligation d'évaluer toutes les compétences et disciplines à l'étape 3 (RP 30.1)

